



en bref

Lettre d'information de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir
N°25 - Novembre 2011 - gratuit

L'importance du travail saisonnier en Sud Dordogne

Grâce à une étude commandée à l'INSEE, on en sait désormais beaucoup plus sur les saisons agricole, touristique et agroalimentaire en Sarladais et Bergeracois : elles mobilisent chaque année près de 9.000 de salariés et 1.300 employeurs. Si l'on y ajoute 18.000 contrats d'intérim, cela montre combien la flexibilité de l'emploi est importante dans notre région.

Grâce à cette étude et à une enquête complémentaires réalisée auprès de 200 employeurs et 200 saisonniers, les décideurs vont pouvoir mieux répondre aux questions posées en matière de formation professionnelle, de pluriactivité, de mobilité, de santé et d'hébergement.

La Maison de l'emploi diffuse actuellement un guide de compétences qui devrait permettre aux travailleurs saisonniers qui le souhaitent d'accompagner leur CV par un document précieux. A la fin de chaque contrat, l'employeur pourra y noter les tâches exécutées par le (la) salarié(e), les savoirs maîtrisés et ceux nécessitant une formation professionnelle. Ce « passeport vers l'emploi » permettra de valoriser son expérience d'employeur en employeur et encouragera la mobilité à partir de savoir-faire et de compétences maîtrisées.

>> Téléchargez l'étude INSEE
>> Téléchargez « mon guide de compétences »

Ces brochures sont également disponibles en format papier à Sarlat et Terrasson et dans les points publics

Sommaire :

DOSSIER TRAVAIL SAISONNIER

- synthèse de l'étude INSEE
- synthèse de l'étude complémentaire
- les saisonniers des campings
- un territoire agricole et touristique etc...

>> pages 8 à 11

Demandeurs d'emploi

Les embûches du parcours du demandeur d'emploi, exemples de parcours atypiques...

>> lire page 3

Vie des entreprises ...

Soirée débat de l' AIS : "complémentarités, emplois et compétences", contrat de pro sur mesure, semaine pour l'emploi des handicapés...

>> lire page 2

Création d'entreprise ...

forum le 17 novembre au Bugue, semaine nationale de la création reprise des entreprises artisanales, l'ADIE réserve des prêts d'honneur aux jeunes, coopérative d'activité pour les artistes...

>> lire page 5

Pour les 16-25...

Prêts d'honneur pour la création d'entreprise, accueil des apprentis sans employeur, permanences de la Mission Locale...

>> lire page 3

Partenaire à la une...

Le Centre Social de Thenon avec un nouveau site internet.

>> lire page 6

Action cofinancée par l'Union Européenne



Union Européenne

Membres fondateurs de la Maison de l'emploi :



>>> Offres d'emploi
et compétences disponibles
en Périgord Noir

Vie des entreprises...



L'alternance favorise l'emploi des personnes handicapées : Une enquête réalisée pour le compte de l'Agefiph, auprès de personnes handicapées bénéficiaires de contrat de professionnalisation en 2009, indique que 64 % des personnes ayant terminé leurs contrats de professionnalisation se

trouvaient en emploi au moment de l'étude. Ces contrats de professionnalisation signés, le sont à 87 % en CDD, pour une durée moyenne de 13,5 mois >> [pour en savoir plus](#)

Semaine pour l'emploi des personnes handicapées

La Semaine pour l'emploi des personnes handicapées est l'occasion de multiples rencontres autour de l'emploi et du handicap. Toutes ont pour objectif de faire découvrir les initiatives et expériences existantes, de créer des passerelles entre les entreprises, les professionnels de l'insertion et les personnes handicapées. La Semaine est coordonnée par l'Agefiph, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp) et l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (Adapt).

La 15ème édition se déroule du 14 au 19 novembre ; elle a pour fil conducteur la formation en alternance.

Retrouvez le programme 2011 des manifestations sur le site

>> <http://www.semaine-emploi-handicap-agefiph.fr/>

Agefos PME lance VisionPRO

Impulsé par les instances paritaires, Agefos PME lance VisionPRO, un contrat de professionnalisation sur mesure, "adapté au poste de l'entreprise et à ses spécificités grâce à un accompagnement complet et individualisé du binôme entreprise/salarié". Ce dispositif concerne les contrats de professionnalisation courts (d'une durée maximale de 12 mois), c'est à dire dont la formation est comprise entre 150 et 400 heures maximum. L'Opca souhaite ainsi apporter une réponse concrète aux entreprises qui ne trouvent pas dans le contrat de professionnalisation "classique" une réponse à leurs besoins.

>> <http://www.agefos-pme.com/>

L'Association Interprofessionnelle du Sarladais, organise une soirée débat : « COMPLEMENTARITE, EMPLOIS ET COMPÉTENCES EN PERIGORD NOIR »



Jeudi 24 novembre, à 18H30
Maison de l'Emploi - Place Marc Busson - Sarlat

De nombreuses entreprises recrutent du personnel en contrat de travail à durée déterminée et/ou saisonnier pour répondre à des besoins périodiques sur l'année.

Ceci concerne en grande partie les activités des secteurs du tourisme, l'agroalimentaire, l'hôtellerie restauration, l'hôtellerie de Plein Air, la grande distribution, les commerces, les industries, ainsi que le BTP et les services.

Au delà des besoins ponctuels spécifiques à chaque année, il existe de plus en plus des besoins récurrents avec une vraie nécessité de disposer de compétences conformes aux attentes de chaque activité.

Si certaines activités sont parfois concurrentes dans les périodes, une bonne partie de celles-ci peuvent être complémentaires.

Il existe bien des besoins en Savoir-Faire, Savoir-Etre et des formations transférables de secteurs d'activité à d'autres.

Des travaux ont lieu sur notre territoire pour permettre à des entreprises via les organismes de gestion de l'emploi, de disposer des compétences attendues. Des solutions existent de mise en commun de compétences (Groupements d'employeur par exemple).

Des pratiques de partage de fonctions sont mises en œuvre.

Aussi, devant la demande croissante de nos entreprises de disposer de solutions adéquates facilitant une gestion de l'emploi et de compétences entre entreprises,

nous vous proposons de nous rencontrer

Jeudi 24 novembre à 18 H30 afin de vous présenter et partager les expériences en cours.

Nous souhaitons ainsi très concrètement convenir également ensemble de solutions adaptées à notre tissu économique et besoins communs des activités des entreprises.

Comptant sur votre présence pour engager des travaux conduisant à une meilleure gestion et réponse aux besoins des emplois et niveaux de compétences,

Nous poursuivrons la soirée avec un buffet de qualité pris sur place,

Nous comptons sur votre présence,

A très bientôt - très cordialement

James Chatenoud - Président de l'AIS

>> [téléchargez l'inscription \(obligatoire\)](#)

Salariés et Demandeurs d'emploi...

○ **La recherche d'emploi est souvent un parcours semé d'embûches.** Tour d'horizon des faux pas qui peuvent vous mettre sur la touche :
>> <http://www.pole-emploi.fr/>

○ **Nouvelle adresse**
Une nouvelle adresse courrier pour la Caisse sociale de la Dordogne (CSDL) :
5, Rue Sirey – 24000 PERIGUEUX Votre contact : Vincent CAZ-CARRA - Mob 06.03.98.06.79- Fax 05 53 35 98 94 Mèl : vincent.artigue-cazcarra@cSDL-bordeaux.org Site: www.cSDL.asso.fr

○ **Parcours atypiques.**
Connaissez-vous le site www.ParcoursAtypique.com, destiné prioritairement aux parcours atypiques (ancien patron, retour de congé parental, VAE, ancien militaire, changement de voie volontaire ou non, victorieux d'une maladie importante, ancien profession libérale, etc.). Ce site national est destiné d'abord à ceux qui – bien que compétents et motivés – ne rentrent pas forcément dans les petites cases des sites d'emploi habituels.
www.ParcoursAtypique.com
info@parcoursatypique.com 06 81 33 27 36

Parcours
Atypique.com
compétent, pro et motivé



Horaires d'ouverture des agences

Sarlat - Terrasson

du lundi au mercredi : 8h30-16h30
le jeudi : 8h30-12h30
le vendredi : 8h30-15h30

nouvelles adresses Email :
ape.24042@pole-emploi.fr pour Sarlat
ape.24034@pole-emploi.fr pour Terrasson

✓ elettre "Mode d'emploi"
>> ouvrir la lettre

16 - 25 ans ...

Est-ce que j'ai une tête de chef d'entreprise ?

L'Adie lance une campagne d'information et un fonds de prêts d'honneur pour les jeunes qui leur est réservé.
>> <http://www.adie.org/>

Apprentissage : modalités d'accueil des apprentis sans employeur

Un courrier définit les modalités d'accueil des apprentis n'ayant pas trouvé d'employeur. Le courrier précise notamment que le jeune doit être âgé de 16 à 25 ans. Les jeunes peuvent être accueillis dans la limite des places conventionnées par le Conseil régional, ils sont considérés comme apprentis et leur accueil ne donne pas lieu à une compensation financière par le Conseil régional. Le jeune bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle, il ne perçoit pas de rémunération au titre de la formation professionnelle, toutefois sa protection sociale est financée par l'Etat. Le CFA ou la section d'apprentissage doit ainsi faire une demande à l'ASP (Agence de services et de paiement) et informer l'ASP dès que l'apprenti a trouvé un employeur.

16-25 ans Permanences de la Mission Locale en Décembre 2011



Carlux : mardi 06 (matin) / Salignac : Mercredi 07 (matin) / Domme : mercredi 07 (ap-midi) / Le Bugue : mercredi 14 (matin) / Saint Cyprien : Lundi 12 (ap-midi) / Villefranche du Périgord : mercredi 21 (matin) / Belvès : lundi 05 (ap-midi)
Prendre rendez-vous au 05 53 31 56 00

Thenon : mercredi 07 (ap-midi) / Montignac : mardi 13 (matin) / Hautefort : mercredi 21 (ap-midi)
Prendre rendez-vous au 05 53 50 82 44

Retrouvez le calendrier des permanences sur le site de la Mission Locale : www.mdepn.com/jeunes

Nos dernières offres en ligne....

Poste	Lieu de travail	Type de contrat	Réf à préciser
Jardinier espaces verts H/F	Calviac	CDD 1 mois	4638
Cuisinier H/F	Saint Cybranet	CDI	4628
Maçons H/F	Le Bugue	CDD 2 mois	4624
Ouvrier de haine de production H/F	Aubas	CDD	4621
Chauffeur livreur H/F	Aubas	CDD	4620

Bourse de l'emploi : comment ça marche ?

1 - Si vous cherchez un emploi, sachez que la Bourse de l'emploi est en affichage dans les locaux de la Mission Locale, à Pôle emploi et dans les Points Relais du Périgord Noir (Belvès, Salignac, Montignac, Hautefort, Carlux, Villefranche, Thenon) . Elle est aussi en ligne sur le site www.mdepn.com et www.pole-emploi.fr. Vous pouvez visualiser toutes les offres de la plus récente à la plus ancienne ou faire une recherche par critères (localisation, domaine d'activité...)

2- Employeurs, vous cherchez à recruter ? Vous pouvez déposer votre offre en ligne sur le site www.mdepn.com, vous serez ensuite recontacté(e) par une de nos conseillères.

[<<< retour au sommaire](#)

Des candidats sélectionnés pour vous....

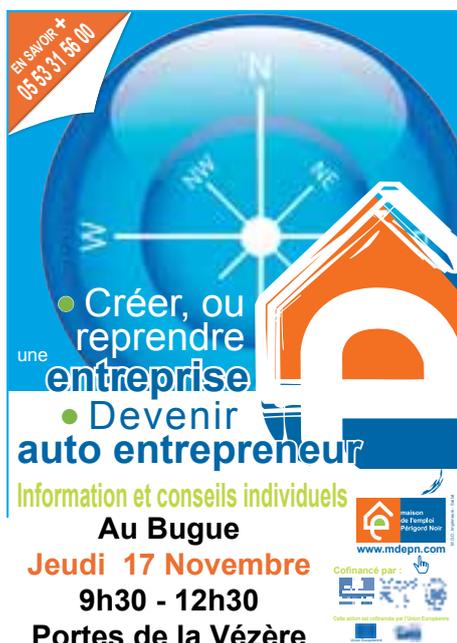
Profil	Compétences / expérience	Formations / Diplômes	Réf. à préciser
Éleveuse Équine	2 ans d'expérience	BTS ACSE	6290
Boulangier jeune polyvalent	jobs d'été comme barman et animateurs pour enfants	BEP boulangerie	6287
Aide médico psychologique	4 ans d'expérience en hôpital et foyer de vie	Diplôme d'aide médico psychologique	6271
Aide à domicile	9 ans d'expérience	DEAVS	3071

1- Employeurs : une candidature a retenu votre attention ?

Accédez au détail des profils en créant votre espace et en saisissant votre offre sur le site www.mdepn.com (espace employeurs) ou contacter la bourse de l'emploi au 05 53 31 56 28

2- Vous souhaitez que votre profil soit vu par les employeurs ? : Saisissez-le en ligne sur le site www.mdepn.com (volet candidats) De plus vous serez informé(e) en temps réel des nouvelles offres d'emploi. Appui possible à la saisie de votre candidature à la Maison de l'emploi et les points relais. N'attendez plus !

Création d'entreprise et autoentrepreneur...



EN SAVOIR +
05 53 31 53 00

une
entreprise
● Créer, ou reprendre
auto entrepreneur
● Devenir

Information et conseils individuels
Au Bugue
Jeudi 17 Novembre
9h30 - 12h30
Portes de la Vézère


www.mdepn.com
Cofinancé par :


Action cofinancée par l'union Européenne



Prochaine rencontre avec les structures de conseil à la création d'entreprise

jeudi 17 novembre au Bugue

Porte de la Vézère - au dessus de l'office de tourisme

>> voir le détail

Avant de venir au Bugue, préparez vos entretiens en assistant aux réunions d'information animées par J'Ose Dordogne :

Réunions animées par "j'ose Dordogne" .	
A SARLAT	A TERRASSON
le matin de 9 h à 12 h,	le matin de 9 h à 12 h
10 novembre, 15 décembre	jeudi 1er décembre
Contact : Dominique TREZEGUET CCI - Tél : 05 53 31 73 73	Contact : 05 53 50 82 44 ou 05 53 53 00 00
Participation gratuite mais inscription nécessaire pour la participation à ces réunions	

► Semaine Nationale de la Création Reprise d'Entreprises Artisanales

MERCREDI 23 NOVEMBRE

DE 8H30 A 17H

POLE INTERCONSULAIRE

24660 COULOUNIEIX CHAMIERES

>> toutes les infos

► Est-ce que j'ai une tête de chef d'entreprise ?

L'Adie lance une campagne d'information et un fonds de prêts d'honneur pour les jeunes qui leur est réservé.

>> <http://www.adie.org/actualites/ladie-lance-un-fonds-de-prets-dhonneur-pour-les-jeunes-createurs-dentreprises>

► Stage : 5 Jours Pour Entreprendre du 5 au 9 Décembre



du 5 au 9 décembre 2011 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 à la CCI Dordogne (Pôle interconsulaire)

>> Programme et inscription

► Artistes, avez vous pensé à la coopérative d'activités ?

Journée d'information vendredi 25 novembre à St Astier

>> programme de la journée



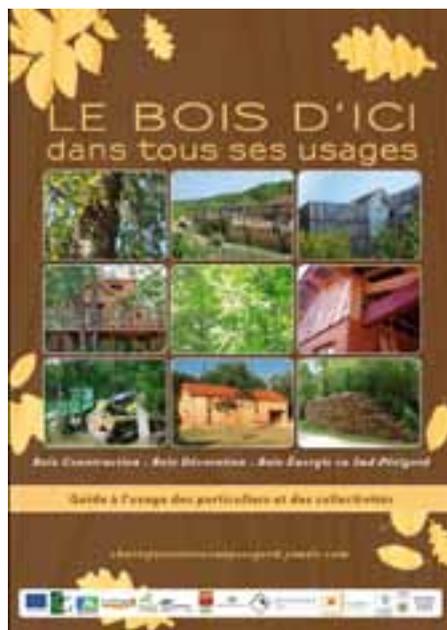
C'est @ lire sur le WEB...

Le Bois d'ici dans tous ses usages.

Un guide bois visant à valoriser les usages du bois local a été réalisé dans le cadre de la charte forestière de territoire Sud-Périgord.

La Charte forestière Sud-Périgord en quelques mots :

Créée par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, la Charte forestière de territoire est un cadre d'action collectif visant à organiser la gestion durable des forêts. Née du partenariat entre les acteurs impliqués dans le domaine forestier en Pays du Périgord Noir et en Pays du Grand Bergeracois, la mise en place d'une Charte forestière Sud-Périgord en 2007 a permis de définir un périmètre sur lequel la forêt est un élément incontournable de la vie rurale et où elle présente des atouts et des problématiques homogènes. Territoire boisé à 60%, la Charte forestière Sud-Périgord s'étend sur 33 communes réparties en 6 communautés de communes dont trois communautés de communes du Périgord Noir : Pays du Châtaignier, Entre Nauze et Bessède et Canton de Domme.



faveur du développement rural à travers le programme LEADER en Périgord Noir.

Un guide bois, pour quoi faire ?

Les entreprises de transformation du bois sont relativement nombreuses en Sud-Périgord.

La production locale de qualité mérite d'être mieux connue et valorisée. Concernant le bois énergie, l'augmentation du prix des énergies fossiles et la volonté départementale de promouvoir les énergies renouvelables, jouent en sa faveur.

Partant de ces constats mis en avant dans la Charte forestière, il a été décidé de réaliser un « guide » à l'usage des collectivités et des particuliers afin de promouvoir les savoir-faire des entreprises locales et les bois locaux, au travers du bois construction, du bois aménagement et du bois énergie. L'idée est de mettre en avant des réalisations, portées par des collectivités, des particuliers, des entreprises, qui ont utilisé du bois et/ou des savoir-faire locaux dans leurs projets.

En Périgord Noir, l'animation de cette démarche collective est assurée par l'antenne du Périgord Noir de la Chambre d'agriculture de la Dordogne. Elle est cofinancée par le Conseil régional d'Aquitaine et les fonds européens en

- >> télécharger le guide bois
- >> le site de la Charte forestière

Partenaire à la une ...

Le centre social et culturel – Thenon – Causses et Vézère, inaugure son nouveau site internet : <http://csc-thenon-caussesetvezere.fr/>



Agréé centre social par la CAF de la Dordogne et labellisée Relais de Services Publics, ses locaux à Thenon sont ouverts à tous du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Un animateur vous informera sur les activités

et vous guidera selon votre demande vers les personnes ressources du territoire.

Vous pourrez obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics (CAF, CPAM, Pôle emploi, MSA...) notamment grâce à l'administration électronique et via les connexions Internet par l'intermédiaire d'une borne.

Nous assurerons un service de proximité et un accompagnement personnalisé.

A Thenon, dans nos locaux, vous avez la possibilité pendant les heures d'ouverture d'accéder à Internet pour vos recherches d'emploi et consulter de la documentation. Sur rendez-vous, nous aidons à la rédaction de CV et de lettre de motivation.



Espace emploi/formation en libre accès

Plus largement nous accompagnons les personnes à valoriser leur parcours professionnel et définir leurs compétences pour cibler les métiers et employeurs potentiels sur le territoire

CONTACTS : Joëlle DUTOIT (Directrice) ; Fabien Sajous (Animateur)

**5 place Montaigne -24210 Thenon
Tel : 05 53 35 09 96**

<<< retour au sommaire

Formation ...

❖❖ travail et l'emploi dans vingt ans : 5 questions, 2 scénarios, 4 propositions

>> Pour en savoir plus



Une étude issue du site : <http://www.strategie.gouv.fr/>

❖❖ Le nouveau Portail de l'Alternance

Le ministre du Travail a présenté le nouveau Portail de l'Alternance, un guichet numérique unique d'information, de recherche et de simplification des formalités administratives pour les futurs alternants et les entreprises.

>> A découvrir : www.alternance.emploi.gouv.fr



Le portail de l'alternance possède 4 fonctions principales :

- La dématérialisation du formulaire Cerfa du contrat d'apprentissage et de professionnalisation pour les entreprises. Le recruteur, en moins de 10 minutes, pourra désormais remplir le contrat directement sur internet, avec une aide informatique facilitant la démarche. Le formulaire Cerfa a fait l'objet d'une simplification (un item sur 3 supprimé) et la demande de certaines pièces justificatives sera très prochainement supprimée.
- Un accès à la totalité des offres de formation en alternance disponibles : les 100 000 offres de formations proposées par l'ensemble des Centres de Formation des Apprentis (CFA) seront ainsi consultables.
- Une bourse des offres d'emploi en alternance : les futurs apprentis auront la possibilité de consulter l'ensemble des

offres grâce à un moteur de recherche.

- Une calculatrice permettant au futur apprenti de calculer son salaire et au futur employeur le coût du recrutement d'un alternant.

Le Portail de l'Alternance possède également une version mobile pour Iphone (et sera prochainement disponible pour Android) qui permettra pour chaque profil d'utilisateur (candidat, entreprise ou organisme de formation) de s'informer sur le dispositif de formation en alternance, d'accéder à la recherche géolocalisée d'offres de formation, d'utiliser des outils d'aides à la décision en vue de la contractualisation, ou encore de faire une simulation de rémunération pour le candidat et de coûts pour l'employeur.

>> Pour plus d'informations, www.alternance.emploi.gouv.fr

❖ Relever le défi de la professionnalisation des bénévoles

Dans une note sur la valorisation du bénévolat, rendue publique le 28 septembre, le Centre d'analyse stratégique (CAS) recommande notamment d'accompagner les associations dans la clarification des rôles respectifs des bénévoles et des salariés (formations, chartes, partage d'expériences).

>> <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/>

❖❖ La VAE en 2010: un titre en moins de 6 mois pour 42 % des candidats accompagnés

En 2010, 8 900 dossiers de candidatures à un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ont été jugés recevables à la VAE. 7 800 candidats se sont présentés à une épreuve de validation au cours de l'année, parmi lesquels 5 500 candidats ont validé un titre complet. Les femmes et les demandeurs d'emploi restent majoritaires même si la part des hommes progresse. Le titre d'assistante de vie aux familles reste le plus fréquemment présenté mais sa part continue de diminuer : les candidats qui y postulent représentent moins d'un quart des candidats présentés à une épreuve, contre trois candidats sur cinq en 2004. En 2010, 42 % des candidats accompagnés au premier semestre 2010 ont obtenu leur titre dans les six mois qui ont suivi l'accompagnement.

Dares Analyses, octobre 2011, n° 079

>> La VAE en 2010 au Ministère chargé de l'emploi

❖❖ Présentation du nouveau portail d'Aquitaine Cap Métiers

Aquitaine Cap Métiers lance C@pHebdo.



Chaque semaine, par mail, retrouvez « les informations régionales qu'il ne fallait pas manquer » dans les domaines qui font votre quotidien professionnel. Pour accéder au numéro 1 de C@pHebdo,

>> cliquez ici

et le site

>> <http://www.aquitaine-cap-metiers.fr>

<<< retour au sommaire

Saisonniers dans le sud-Dordogne : une professionnalisation difficile.

Synthèse chiffrée de l'étude INSEE en sud-Dordogne (Sarladais + Bergeracois)

Année de référence 2007

- **8.700 salariés saisonniers** dont 630 venant de groupements d'employeurs agricoles, soit 10 % des contrats de travail signés dans l'année
- Durant la période saisonnière, un millier d'entre eux ont une **durée de contrat supérieure à 4 mois**. La moyenne de tous les contrats saisonniers est de 1 mois et demi seulement (comprenant beaucoup de jobs d'été)
- **1.300 employeurs** des secteurs agricole, industrie agroalimentaire et tourisme (pris au sens large, c'est-à-dire incluant des services et commerces)
- **la moitié** des saisonniers sont des **jeunes avec des contrats courts dans le tourisme**
- environ **20 % des saisonniers** exercent une activité professionnelle avant et / ou après le contrat saisonnier
- dans **l'agriculture, 500 salariés saisonniers** travaillent plus de 4 mois sous ce statut, notamment en groupement d'employeur
- les trois quarts des saisonniers **résident en Dordogne**

[>> Télécharger l'enquête complète](#)

Synthèse de l'enquête complémentaire réalisée par les Maisons de l'emploi du Périgord Noir et de Sud Dordogne

TRAVAIL SAISONNIER ENQUETE QUALITATIVE EN SUD DORDOGNE

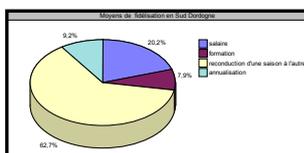
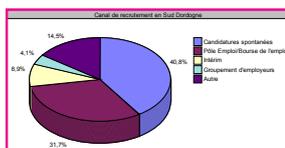
Contexte : En préalable à l'étude INSEE, les 2 MDE ont réalisé par leurs propres moyens une enquête qualitative auprès de 190 employeurs et 200 saisonniers de la zone.
 Objectif : Qualifier les problématiques liées à l'emploi, la formation, la mobilité professionnelle...
 Moyens : 2 questionnaires distincts ont été élaborés. L'enquête a été réalisée d'avril à juin 2010 dans 4 secteurs professionnels (IAA, agriculture, tourisme, commerce/service) et avec des travailleurs saisonniers identifiés (5% d'étudiants seulement), essentiellement en face à face et parfois par téléphone.

Volet employeurs

45 % des employeurs interrogés déclarent rencontrer des **difficultés de recrutement**.

Postes à difficulté :
 Cuisinier 42,9 %
 Serveur 34,3 %
 Animateur 14,3 %
 H/F de ménage 11,1 %
 Aide agricole 9,5 %

Les raisons :
 Manque de profils 27,3 %
 Personnel peu qualifié 26 %
 Problème de motivation 10,4 %
 Durée de contrat trop courte 9,1 %



87 % des employeurs interrogés déclarent **fidéliser leurs salariés saisonniers**

Outils utilisés par les employeurs pour intégrer les nouveaux saisonniers :
26,9 % par une **visite de l'entreprise**
29,9 % par une **présentation** aux collègues
19,8 % par une **formation** interne.

Formation :
 • **99 %** des employeurs interrogés déclarent ne pas connaître les dispositifs de formation des CDD saisonniers
 • **49 %** des employeurs interrogés déclarent ne pas remettre le BIAF (Bordereau Individuel d'Accès à la Formation) à leurs saisonniers en fin de contrat
 • **37 %** d'entre eux déclarent ne pas savoir si le BIAF est remis à leurs saisonniers en fin de contrat

Volet saisonniers

70 % déclarent avoir effectué une **saison en 2008 et en 2009**.
46 % déclarent avoir effectué la saison 2009 **chez le même employeur** qu'en 2008

Durée moyenne d'un contrat saisonnier en Sud Dordogne : d'environ **4 mois**
91 % des **contrats** saisonniers sont à **temps plein**

32 % des personnes interrogées déclarent avoir une autre activité en dehors de leur saison principale.
61 % déclarent être **demandeur d'emploi hors saison** principale.

Mobilité : **75 %** des saisonniers déclarent posséder le **permis E**.
71 % déclarent posséder une **voiture**, **13 %** un **scotter**.
25 % déclarent rencontrer des **difficultés** pour se déplacer.

Distance acceptée pour se rendre sur leur lieu de travail :

Basin d'emploi	Périgord Noir	Bergeracois	TOTAL
Moins de 10	9,0% (18)	9,5% (19)	18,5% (37)
De 10 à 20	20,0% (40)	21,0% (42)	41,0% (82)
Plus de 20	21,0% (42)	19,0% (39)	40,0% (81)
TOTAL	50,0% (100)	50,0% (100)	

Santé :
 Parmi les 74 % ne ayant pas passé sur les 12 mois précédents,
14 % n'ont jamais passé de visite médicale du travail.
 • **12 %** déclarent rencontrer des **problèmes de santé** dus à la saison.
 • **26 %** déclarent **avoir passé une visite médicale** du travail lors de leur dernière saison.

En moyenne **29 %** ont un projet de formation professionnelle, cela monte à **42 %** en Périgord Noir

Formation :
 • **42 %** des saisonniers ont une **formation de niveau V (CAP/BEP)**
 • **20 %** des saisonniers déclarent avoir suivi une **formation** professionnelle au cours des **3 dernières années**. Parmi eux, **39 %** disent que cette formation leur a permis d'**obtenir un emploi plus qualifié**
 • **90 %** déclarent **connaître les dispositifs de formation** professionnelle pour les CDD et le BIAF (Bordereau Individuel d'Accès à la Formation).

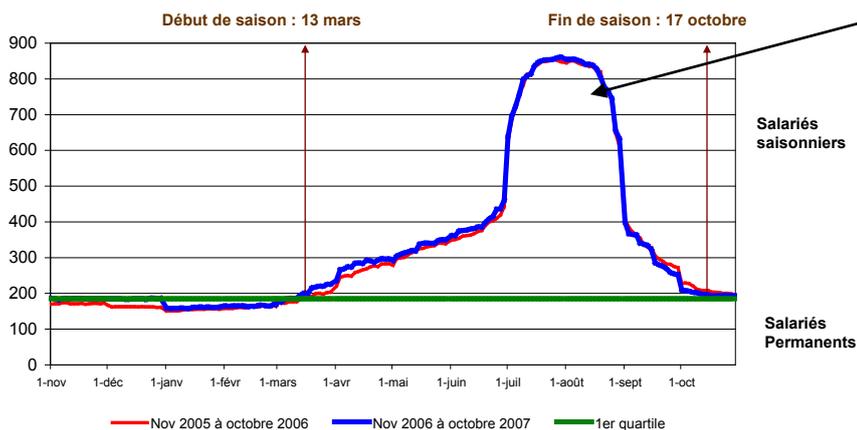
[>> ouvrir cette double page](#)

[<<< retour au sommaire](#)

Saisonniers dans le sud-Dordogne : une professionnalisation difficile (suite)

Un exemple : les saisonniers des campings

Emplois journaliers



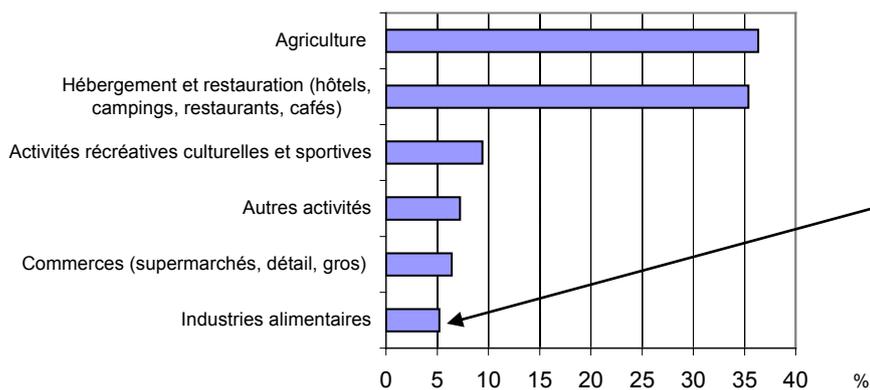
Pour identifier les pics saisonniers, l'INSEE a utilisé les déclarations d'embauches et totalisé tous les contrats débutant et se terminant dans la période à forts recrutements. Pour les campings en 2007, du 13 mars au 17 octobre par exemple.

Courbe quotidienne de l'emploi salarié dans l'activité « Exploitation de terrains de campings »
Source : Insee - DADS 2005-2006-2007

7  « Saisonniers dans le sud-Dordogne : une professionnalisation difficile »

02/11/2011

Des contrats principalement dans l'agriculture et le tourisme



En Sarladais, l'industrie agroalimentaire est un employeur essentiel entre septembre et décembre car c'est à cette période que plus de 50 % de la production est vendue. D'où de nombreux emplois saisonniers à la clef.

Répartition des contrats saisonniers selon les principaux secteurs d'activités
Insee : DADS 2006-2007, MSA (secteur agricole)
Champ géographique : Zone sud Dordogne

9  « Saisonniers dans le sud-Dordogne : une professionnalisation difficile »

02/11/2011

[>> Télécharger l'enquête complète](#)

[<<< retour au sommaire](#)

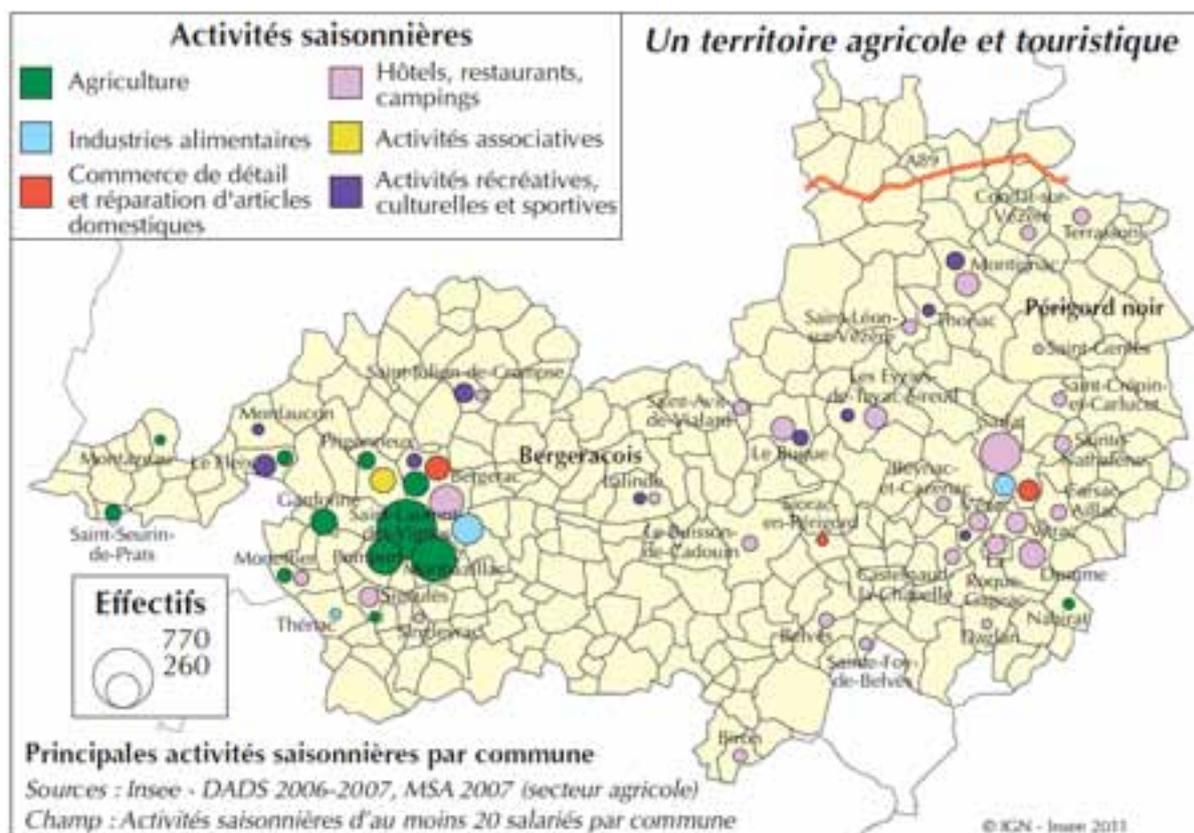
Saisonniers dans le sud-Dordogne : une professionnalisation difficile (suite)

Plus d'un tiers des saisonniers sont employés dans l'agriculture par seulement 14 % des établissements

Répartition des postes et salariés saisonniers ainsi que les établissements les employant selon les activités	Postes saisonniers		salariés saisonniers		Etablissements employeurs de saisonniers	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Industries alimentaires	480	5	380	5	50	4
Hébergement et restauration	3 300	35	2 990	37	610	47
Commerces	600	6	520	6	180	14
Autres	670	7	620	8	160	12
Agriculture	3 390	36	2 840	35	190	15
Activités récréatives culturelles et sportives	900	10	800	10	110	8
Ensemble	9 340	100	8 150	100	1 300	100
Groupement d'employeurs	750		630			
Total	10 090		8 780			

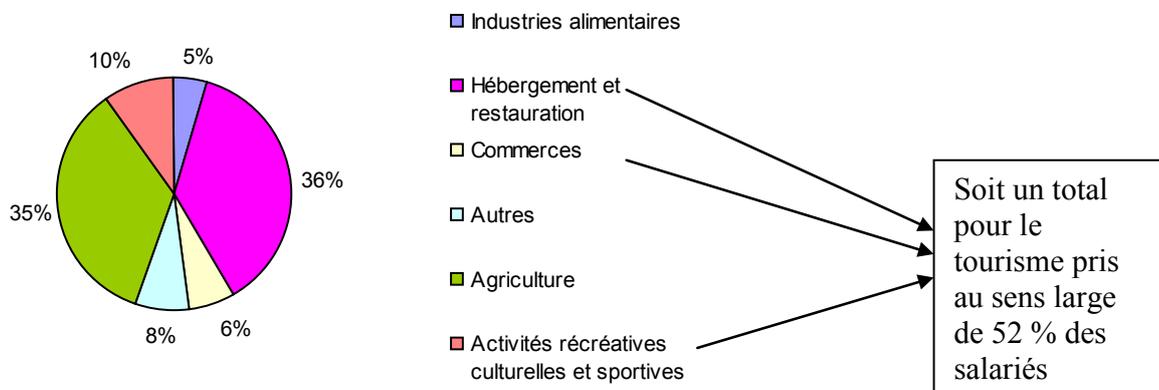
Source : Insee, DADS 2006-2007, Clap 2007, Mutualité Sociale Agricole (2007) - Note : Certains salariés ont multiplié les contrats dans différentes activités. Ils sont comptabilisés pour chaque grand domaine d'activité, mais comptés une seule fois pour le total.

[>> Télécharger l'enquête complète](#)

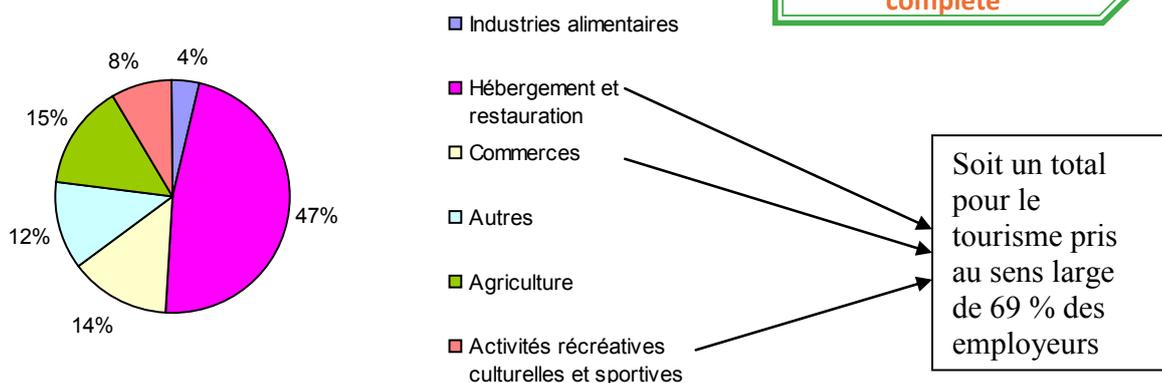


Saisonniers dans le sud-Dordogne : une professionnalisation difficile (suite)

Salariés saisonniers



Etablissements employeurs de saisonniers



Un tiers des saisonniers travaillant dans la préparation industrielle de produits à base de viande ont travaillé avant et après la saison

Périodes saisonnières suivant les activités, nombre de salariés concernés et situation d'emploi avant et après la saison (nota : la méthode part du 1 ^{er} nov au 30 octobre de l'année suivante ce qui pénalise le chiffrage des saisonniers dans l'industrie agro-alimentaire)	Début de la saison	Fin de la saison	Nombre de salariés saisonniers	Part des saisonniers en activité ...	
				2 mois avant la saison	2 mois après la saison
Préparation industrielle de produits à base de viandes	01-nov-06	01-janv-07	120	32,2%	31,4%
Transformation et conservation de légumes	07-avr-07	29-oct-07	170	20,1%	25,4%
Supermarchés	11-juin-07	05-sept-07	230	17,7%	24,7%
Hôtels touristiques avec restaurant	01-avr-07	29-oct-07	780	23,4%	29,0%
Exploitation de terrains de camping	13-mars-07	17-oct-07	780	16,0%	23,6%
Autre hébergement touristique	27-mars-07	29-oct-07	310	17,0%	20,9%
Restauration de type traditionnel	01-avr-07	29-oct-07	820	16,9%	22,4%
Restauration de type rapide	01-avr-07	29-oct-07	230	12,7%	20,1%
Organisations patronales et consulaires	19-mars-07	21-sept-07	130	23,3%	38,0%
Activités artistiques	01-mai-07	29-sept-07	180	60,5%	64,4%
Gestion du patrimoine culturel	15-mars-07	29-oct-07	170	12,9%	22,2%
Autres activités sportives	01-juil-07	01-sept-07	110	8,1%	3,6%
Autres activités récréatives	19-mars-07	29-oct-07	340	29,8%	30,7%

Source : Insee DADS validité 2007 Champ : Au moins 100 saisonniers travaillent sur la saison, hors agriculture

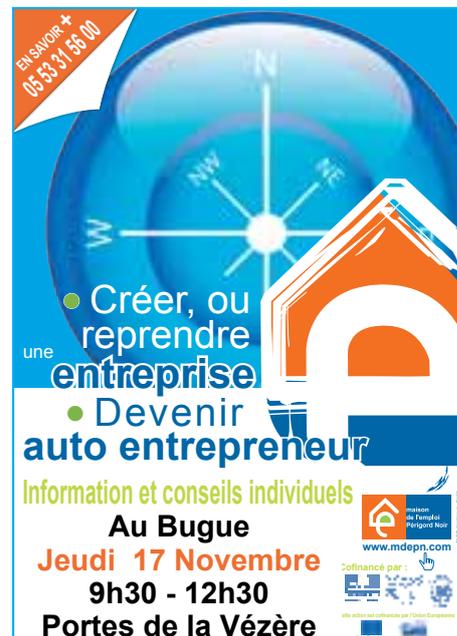
C'est déjà demain...

La Caisse Sociale de Développement Local de Dordogne

est un organisme de micro crédits et intervient dans deux directions qui sont la création d'entreprises et le financement d'un besoin social vital :

- Un prêt économique pouvant aller jusqu'à 12.000 €, sur une durée de remboursement de 5 ans au maximum, avec un taux d'intérêt fixe, oscillant de 0 à 5 % ; la Caisse Sociale est la seule à ne demander a priori aucun apport personnel, aucune garantie ou caution. Par ailleurs, outre la création d'activité, elle ne s'interdit pas le financement d'un besoin en fonds de roulement, ce qui constitue sa deuxième originalité.
- Un prêt dépannage individuel, pouvant aller jusqu'à 3.000 € remboursable sur 36 mois maximum au taux de 6 %, destiné à financer l'accès au logement, la mobilité professionnelle, la formation, voire des frais d'objets ou dépenses de santé (prothèses dentaires par exemple).

La CSDL organise une réunion d'information à destination des Elus locaux et des CIAS, LUNDI 28 Novembre 2011 à 14h30 à la maison de l'emploi - Place Busson - SARLAT



ELSAVOIR +
05 53 31 56 00

Créer, ou reprendre
une entreprise

Devenir
auto entrepreneur

Information et conseils individuels

Au Bugue

Judi 17 Novembre
9h30 - 12h30

Portes de la Vézère

www.mdepn.com

Cofinancé par :

Maison de l'emploi Périgord Noir

URSSAF

La dernière permanence de L'URSSAF, à Sarlat sera le **mercredi 7 décembre** dans les locaux de la Maison de l'emploi. En effet ces accueils délocalisés une fois par mois ne seront pas maintenu en 2012.

Mercredi 7 décembre de 10 h à 12 h et de 13h30 à 16 h sans rendez-vous .



Temoignages métiers :

Sellier garnisseur et sellier harnacheur sont des métiers très différents : cultures professionnelles, exercices de ces métiers, contraintes, insertion... vous pourrez, 23 novembre, découvrir grâce aux stagiaires et au formateur ces deux univers

>> télécharger l'invitation

Armées

Les permanences de l'armée de Terre sont désormais le 2ème mercredi de chaque mois dans les locaux de la maison de l'emploi à Sarlat.



Semaine pour l'emploi des handicapés

15ème édition de la semaine pour l'emploi des handicapés du 14 au 19 novembre

>> le détail page 2



Assises nationales de la saisonnalité

Lundi 28 novembre 2011 - de 14h00 à 17h00 à Aix-les-Bains - Centre des congrès

En présence de M. Xavier BERTRAND, ministre du travail, de l'emploi et de la santé

>> télécharger le programme

...c'était hier

Travail saisonnier : présentation de l'Etude INSEE puis de l'enquête complémentaire réalisée par les 2 Maisons de l'emploi

Des débats riches et l'annonce par Renaud LAGRAVE, vice président au tourisme au Conseil Régional d'Aquitaine d'un prochain plan régional du travail des saisonniers



>> Voir aussi le dossier spécial p 9

Création d'entreprise : Cautoentrepreneur

Ce n'est pas parce que l'on en parle beaucoup que c'est bien pour tout le monde. Mieux vaut bien comprendre les avantages et les limites du statut de l'autoentrepreneur. C'est ce qu'a fait de façon claire et schématique Philippe Berlouin, juriste à la chambre de commerce et d'industrie de la Dordogne le 11 octobre dernier devant 17 porteurs de projets à la Maison de l'emploi.



Bilan du colloque National de "L'innovation sociale pour sécuriser les parcours de vie".

>> voir le document

« en bref » lettre d'information mensuelle gratuite de la Maison de l'emploi du Périgord Noir
informations collectées au 03/11/2011
Conception et réalisation :
Maison de l'emploi du Périgord Noir
Contact : francois.vidilles@mdepn.com

Cette lettre d'information bénéficie de l'appui de :



<<< retour au sommaire